

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du Partenariat avec les
territoires et de la Décentralisation

Direction des ressources humaines

Décision du 17 décembre 2024 portant nomination et désignation des représentants de l'administration et du personnel au comité social d'administration et à la formation spécialisée du comité d'administration centrale

NOR : PTDK2433946S

(Texte non paru au journal officiel)

La directrice des ressources humaines,

Vu le code général de la Fonction Publique, notamment ses articles L. 251-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté-cadre du 30 juin 2022 relatif aux comités sociaux d'administration et aux formations spécialisées au sein du ministère chargé de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère chargé de la transition énergétique ;

Vu l'arrêté du 30 août 2022 relatif à la composition et au mode de scrutin des comités sociaux d'administration et des formations spécialisées au sein des services du ministère chargé de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales réalisées du 1^{er} au 8 décembre 2022 et la publication en ligne des résultats électoraux pour les comités sociaux d'administration au sein des services du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique et de certains services du Secrétariat d'Etat à la mer ;

Vu les désignations de représentants titulaires et suppléants par chaque organisation syndicale au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration ;

Décide :

TITRE I^{ER}
COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION

Article 1^{er}

Sont nommés au comité social d'administration de l'administration centrale, institué auprès de la Directrice des ressources humaines :

- La présidente: la directrice des ressources humaines du Secrétariat général ou son représentant ;
- La responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines: la cheffe de département de la coordination des ressources humaines de l'administration centrale et de la gestion de proximité du Secrétariat général ou son représentant.

Article 2

Sont nommés au comité social d'administration de l'administration centrale, créé auprès de la Directrice des ressources humaines, en qualité de représentants du personnel :

1. Membres titulaires

Au titre de l'organisation syndicale FO

Madame Laurence PICHELIN ;
Monsieur Sylvain PRADELLE ;
Madame Véronique BONACCHI-CALAVETTA ;
Monsieur Koumar MOHANADAS ;

Au titre de l'organisation syndicale UNIPEF-UNSA

Monsieur Antoine de PINS de CAUCALIERES ;
Madame Nathalie MANCEAU ;
Monsieur Philippe JASTRZEBSKI ;

Au titre de l'organisation syndicale CFTD

Monsieur Bruno JOSNIN ;
Madame Samira NAHAR ;

Au titre de l'organisation syndicale CGT

Monsieur Jacques GIRAL ;
Monsieur Charles-Henri de BARSAC ;

2. Membres suppléants

Au titre de l'organisation syndicale FO

Madame Brigitte TOMBALLE ;

Madame Céline BARBE ;

Monsieur Pascal PASTURAL ;

Madame Corinne HEBRAS ;

Au titre de l'organisation syndicale UNIPEF-UNSA

Monsieur Hervé MANGNAN ;

Madame Mounia MEGHARBI ;

Monsieur Jean-François LANDEL ;

Au titre de l'organisation syndicale CFDT

Monsieur Yoan MARSANNE ;

Monsieur Hervé GUICHARD ;

Au titre de l'organisation syndicale CGT

Madame Isabelle ROBERT ;

Madame Anne-Colette LANTHEAUME ;

TITRE II FORMATION SPÉCIALISÉE DE COMITÉ

Article 3

La présidente de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail instituée auprès du comité social d'administration de l'administration centrale est la présidente de ce même comité mentionné à l'article 1^{er}.

Article 4

Sont désignés à la formation spécialisée du comité, mentionnée à l'article 3, en qualité de représentants du personnel :

1. Membres titulaires

Au titre de l'organisation syndicale FO

Monsieur Pascal PASTURAL ;

Madame Céline BARBE ;

Madame Brigitte TOMBALLE ;

Madame Laurence PICHELIN ;

Au titre de l'organisation syndicale UNIPEF-UNSA

Monsieur Antoine de PINS de CAUCALIERES ;
Madame Nathalie MANCEAU ;
Monsieur Hervé MANGNAN ;

Au titre de l'organisation syndicale CFTD

Monsieur Bruno JOSNIN ;
Monsieur Yoan MARSANNE ;

Au titre de l'organisation syndicale CGT

Madame Anne-Colette LANTHEAUME ;
Monsieur Jacques GIRAL ;

2. Membres suppléants

Au titre de l'organisation syndicale FO

Monsieur Vincent AVEZ ;
Madame Marion GIBERT ;
Madame Martine MAURY ;
Monsieur Sylvain PRADELLE ;

Au titre de l'organisation syndicale UNIPEF-UNSA

Monsieur Éric TETELIN ;
Monsieur David ARMERAND ;
Madame Emmanuelle DORMOND ;

Au titre de l'organisation syndicale CFTD

Madame Eva SIMON ;
Madame Leïla AZZAOUÏ ;

Au titre de l'organisation syndicale CGT

Monsieur Yannick MOREL ;
Monsieur Charles-Henri de BARSAC ;

TITRE III
DISPOSITIONS FINALES ET TRANSITOIRES

Article 5

La décision du 5 décembre 2024 portant nomination et désignation des représentants de l'administration et du personnel au comité social d'administration et à la formation spécialisée du comité d'administration centrale est abrogée.

Article 6

La cheffe de département de la coordination des ressources humaines de l'administration centrale et de la gestion de proximité du Secrétariat général est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, du ministère de la transition énergétique et de mer.

Fait le 17 décembre 2024

La directrice des ressources humaines

Signé

Anne DEBAR